



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B P 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N°4779

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU la demande d'autorisation de travaux n° 057 666 17 E 0026 relative à l'aménagement d'une cellule de vente de cigarette électronique sous l'enseigne « BONNE VAP », sise 36 Boucle du Ferronnier – 57180 TERVILLE

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 20 octobre 2017,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 12 octobre 2017,

VU l'avis favorable émis par la Commission d'arrondissement pour la sécurité et contre les risques d'incendie et de panique lors de sa visite du 10 novembre 2017,

ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public de la cellule « BONNE VAP », sise 36 Boucle du Ferronnier à Terville, à compter du 10 novembre 2017.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 10 novembre 2017

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Jean-Paul Boulay
Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le :

10 NOV. 2017